

CONDITIONS GENERALES DES SERVICES DE POLYCOM

POUR LES CLIENTS FINAUX

1 Modalités d'application des présentes Conditions Générales

À l'exception de ce qui est expressément mentionné ci-dessous ou autrement convenu entre les parties par écrit, les présentes Conditions Générales des Services de Polycom pour les Clients Finaux, ainsi que les dispositions du Programme de Services applicable de Polycom (ci-après collectivement, les « Conditions Générales ») établissent les conditions générales par lesquelles Polycom fournira des Services aux clients finaux des Produits Polycom (ci-après le « Client », « Vous », « Votre » ou « Vos ») en fonction des Programmes de Services que le Client aura achetés soit directement à Polycom soit par le biais d'un Revendeur Agréé Polycom.

En soumettant à Polycom ou à un Revendeur Agréé Polycom un bon de commande pour des Services, le Client accepte d'être lié par les présentes Conditions Générales. Sauf s'il en a été convenu autrement par écrit avec Polycom, aucune autres conditions générales, livré avec ou directement mentionné dans le bon de commande du client final ou du Revendeur Agréé Polycom, ou dans tout autre document similaire, ne seront susceptibles de modifier les présentes Conditions Générales.

2 Définitions

Dans les Conditions Générales, les termes et expressions suivants auront les acceptions suivantes :

- « **Polycom** » désigne Polycom, Inc., Polycom (Netherlands) B.V., Polycom (United Kingdom) Limited ou Polycom Asia Pacific Pte Ltd (ci-après désignées individuellement « Polycom »), selon le cas.
- « **Produits Polycom** » désigne les produits portant la marque Polycom et/ou les familles de produits généralement disponibles sur le marché.
- « **Revendeur Agréé Polycom** » désigne un revendeur à valeur ajoutée ou un distributeur autorisé à revendre les Produits Polycom.
- « **Centre de Ressources Polycom** » désigne le site Internet du centre de ressources Polycom actuellement localisé à l'adresse : <http://extranet.polycom.com>.
- « **Site Internet Polycom** » désigne le site Internet public de Polycom actuellement accessible à l'adresse : www.polycom.com.
- « **Période de Services** » a le sens qui lui est donné à l'Article 4 ci-dessous.
- « **Services** » désigne les services portant la marque Polycom, fournis dans le cadre du Programme de Services concerné.
- « **Programmes de Services** » désigne les offres de programmes de services Polycom décrites dans les Annexes jointes aux présentes.
- « **Logiciel** » désigne les Produits Polycom qui sont des logiciels ainsi que tout logiciel inclus dans les Produits Polycom.
- « **Options Logiciel** » désigne les fonctionnalités ou les caractéristiques optionnelles du Logiciel qui peuvent être choisis au moment de l'achat ou ultérieurement, et que Polycom facture séparément.
- « **Conditions Générales** » a le sens qui lui est donné à l'Article 1 des présentes Conditions Générales.
- « **Mise à Jour** » désigne les Logiciels pour lesquels Polycom a effectué des ajustements ou des rectifications mineurs en corrigeant les erreurs ou les défauts d'exploitation du Logiciel conformément aux spécifications du Produit se limitant aux mises à jour que Polycom fournit généralement à ses clients de ses Services de support, sans frais. **Les Mises à Jour ne comprennent pas les Mises à Niveau ni les Options Logiciel.**
- « **Mise à Niveau** » désigne les nouveautés du Logiciel qui incluent des nouveautés améliorant les fonctionnalités et la puissance du Logiciel, et que Polycom met généralement à disposition des clients de ses Services de support. **Les Mises à Niveau ne comprennent pas les Options Logiciel.**

3 Services ; commandes. Suite à votre bon de commande, que vous aurez soumis soit directement à Polycom soit à un Revendeur Agréé Polycom, vous avez commandé un ou plusieurs Programmes de Services disponibles rattachés à certains

produits Polycom. Pour bénéficier de Services dans le cadre d'un Programme de Services conformément aux Conditions Générales, vous devez, ou votre Revendeur Agréé Polycom doit en votre nom, soumettre à Polycom un bon de commande réputé valide portant sur un Programme de Services. Ce bon de commande doit mentionner au minimum pour chaque Produit Polycom figurant sur le bon de commande, les informations suivantes : (i) le Programme de Services que vous souhaitez acquérir ; (ii) le modèle (et leur numéro de série, uniquement en cas renouvellement des Programmes de Services) des Produits Polycom applicables ; (iii) les informations nécessaires concernant le prix ; (iv) les coordonnées du ou des sites où les Produits Polycom seront installés, ainsi que le nom, adresse e-mail et numéro de téléphone (le cas échéant) de la personne sur site à contacter ; et (v) la Période de Services (le cas échéant). Polycom ou, en cas de commande passée auprès de votre Revendeur Agréé Polycom, ledit Revendeur, déterminera les prix et les conditions de règlement associés à tout Programme de Services que vous achetez. Toutes les commandes doivent être acceptées préalablement par Polycom et ce dernier ne sera soumis à aucune obligation, y compris tout bon de commande, avant son acceptation de la commande, ou avant lorsque les Services sont fournis au Client. Veuillez noter que seuls les Produits Polycom figurant sur une proposition valide applicable à votre bon de commande pourront être couverts par les Programmes de Services en vertu des présentes Conditions Générales. Tout service en option d'un Programme de Services mis à la disposition des Clients moyennant le paiement d'une redevance supplémentaire seront facturés séparément et régis par les conditions de paiement indiquées dans ledit Programme de Services.

3 Période de Services. Pour les Programmes de Services qui couvrent un Produit Polycom pour une période définie (ci-après la « Période de Services »), la Période de Services correspond à la période de 12 mois (ou toute autre période indiquée dans une Commande acceptée par Polycom) commençant à la date d'acceptation par Polycom de votre bon de commande (ou toute autre date indiquée dans le Programme de Services), pour le Programme de Services concerné.

5 Disponibilité des Services. Sauf spécification contraire dans un Programme de Services, les Services seront fournis pendant les heures d'ouverture ordinaires en vigueur à ce moment là, du lundi au vendredi, sauf jours fériés et vacances de Polycom.

6 Obligations du Client.

a. Vous avez l'obligation continue de maintenir tous les Produits Polycom objets d'un Programme de Services de Maintenance soit au niveau de la version actuelle du Logiciel soit au niveau de la version majeure précédente du Logiciel.

b. Le cas échéant, vous donnerez au personnel de Polycom accès aux Produits Polycom ainsi qu'un espace de travail convenable (y compris chauffage, éclairage, ventilation, courant et prises électriques), sans frais aucun pour Polycom. Tous les environnements du Client doivent être exempts de tout risque sanitaire ou sécuritaire (sauf dans la mesure où Polycom en aura été notifié par écrit et l'aura spécialement accepté par écrit).

c. Le cas échéant, vous maintiendrez, à vos frais, le site d'installation en état et mettez à disposition les services publics (tels que l'électricité) nécessaires à l'utilisation des Produits Polycom conformément aux spécifications techniques publiées par Polycom.

d. Vous serez responsable du remplacement, à vos frais, de tous les éléments consommables utilisés pour les Produits Polycom, y compris les ampoules et les batteries.

e. Polycom vous recommande fortement d'installer et d'utiliser un programme reconnu d'anti-virus à jour sur chaque PC et architecture ouverte des Produits Polycom, et de le mettre à jour et de l'utiliser régulièrement, compte tenu en particulier de l'apparition de nouveaux virus et vers informatiques. La réparation ou la restauration d'un Produit Polycom endommagé ou infecté par des virus n'est pas garantie en application des présentes Conditions Générales ou des Programmes de Services.

f. Vous êtes seul responsable de la sauvegarde de vos données. Polycom n'aura en aucun cas l'obligation de sauvegarder vos données ou de restaurer des données perdues au cours de la fourniture des Services de Polycom ou autrement. Polycom ne saurait être tenu responsable de la perte de données, quelle que soit la raison de cette perte, y compris en raison d'une négligence de la part de Polycom. Cette limitation de responsabilité quelque soit le fondement de l'action, contractuel, délictuel, ou toute autre théorie juridique.

g. Vous êtes seul responsable pour toutes les autres obligations ou responsabilités incombant au Client en vertu d'un Programme de Services applicable.

7 Mises à jour, Mises à niveau et Options Logiciel. Pour les Logiciels couverts par un Programme de Services, vous recevrez les Mises à jour et/ou les Mises à niveau telles que définies dans le descriptif du Programme de Services applicable. Pour obtenir les dernières Mises à jour ou Mises à niveau disponibles pour votre Logiciel, veuillez consulter le Centre de Ressources Polycom. Les Mises à jour sont fournies sur la base du principe de *fix on fail (réparation lors d'un défaut)*. Autrement dit, pour obtenir une Mise à jour disponible, le client doit contacter Polycom par téléphone pour rapporter un défaut particulier de son produit (identifié à l'aide du numéro de série Polycom) posant un problème pouvant être corrigé par une Mise à jour. Polycom effectuera la configuration de la Mise à jour conformément au dossier Logiciel du Produit Polycom

enregistré. Les Options Logiciel ne sont pas fournies dans le cadre d'un Programme de Services et doivent être souscrites séparément, conformément au tarif en vigueur de Polycom.

8 Pièces de rechange. Les pièces de rechange fournies dans le cadre d'un Programme de Services sont soit de nouvelles pièces, soit des pièces équivalentes en terme de fonctionnement à celle des nouvelles pièces lorsqu'elles sont utilisées pour un Produit Polycom, et sont garanties pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'envoi ou pour le reste de la période de garantie initiale, la période la plus longue étant retenue. Les pièces ôtées des Produits Polycom pour être remplacées deviennent la propriété de Polycom et devront être renvoyées à l'antenne locale de services Polycom (dont l'adresse figure sur l'enveloppe préétablie fournie par Polycom) dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de la pièce de rechange, sans quoi la pièce de rechange vous sera facturée au plein tarif.

9 Exclusions des Programmes de Services. Les Programmes de Services ne couvrent aucune des prestations suivantes : (i) les manipulations électriques externes au Produit Polycom ; (ii) la réparation ou le remplacement d'avaries ou de défauts du Produit Polycom étant survenus suite à des causes externes au Produit Polycom, y compris les catastrophes naturelles, incendies, accidents, négligence, mauvaise utilisation, vandalisme, dégât des eaux, surtension, foudre ou le non-respect par le site d'installation des spécifications techniques prescrites par Polycom ; ou résultant d'une utilisation du Produit Polycom différente de celle prévue ; ou de l'utilisation du Produit Polycom avec des éléments n'ayant pas été approuvés ou fournis par Polycom ; ou résultant de la maintenance ou de la tentative de réparation d'un élément d'un Produit Polycom par une personne autre que les employés de Polycom ou autre personne agréée par Polycom ; (iii) la fourniture d'éléments ou d'accessoires, ou l'apposition de peinture ou de vernis sur les Produits Polycom ; (iv) les Services relatifs au déménagement d'un Produit Polycom, ou l'ajout ou la suppression d'éléments d'équipement ou de pièces, d'accessoires, de fonctionnalités sur des dispositifs non fournis par Polycom, y compris les dispositifs de communication, dispositifs vidéo et audio, réseaux ou liens ; et (v) les Services relatifs aux virus informatiques ou conflits impliquant des logiciels n'ayant pas été installés ou introduits par Polycom.

10 Renouvellement des Programmes de Services. Polycom vous fera parvenir, à vous ou à votre Revendeur Agréé Polycom, un préavis écrit soixante (60) jours avant l'expiration de la Période de Services concernant chaque Programme de Services que vous aurez acheté et qui est renouvelable. Vous ou votre Revendeur Agréé Polycom devrez faire parvenir à Polycom une notification écrite de votre intention d'annuler, de renouveler ou de modifier chaque Programme de Services au plus tard trente (30) jours avant l'expiration de chaque Période de Services. En l'absence de notification écrite, Polycom se réserve le droit de vous facturer au tarif alors en vigueur des Services qui vous seront fournis après expiration de la Période de Services si Polycom n'a pas reçu de nouveau bon de commande avant l'expiration. De plus, Polycom se réserve le droit de résilier ou de modifier les Programmes de Services à tout moment, à son entière discrétion, à condition que ces modifications n'affectent pas les Programmes de Services que vous aurez déjà commandés et qui auraient déjà été acceptés par Polycom, avant lesdites modifications, sauf accord contraire des deux parties.

11 Re-certification. Si vous souhaitez commander un Programme de Services relatif à un Produit Polycom, et que ce système n'est pas couvert par un Programme de Services en cours, Polycom peut exiger que le Produit Polycom fasse l'objet d'une inspection et/ou d'une re-certification par Polycom et/ou que le Produit Polycom soit mis au niveau de la dernière version du logiciel applicable, à vos frais, et aux tarifs alors en vigueur de Polycom.

12 Propriété intellectuelle. Chaque partie conserve tout droit, titre de propriété et intérêt sur ses propres droits de propriété intellectuelle existants. En outre, Polycom conserve tout droit, titre de propriété et intérêt sur le savoir-faire, les informations techniques, spécifications, documents, idées, concepts, méthodes, processus, techniques et inventions développés par ou à la demande de Polycom, relatifs aux Services effectués dans le cadre d'un Programme de Services ou liés à ceux-ci. Toute propriété intellectuelle, savoir faire, information ou document fourni(e) à tout moment par une partie à une autre devra être traité(e) de manière confidentielle et sera couvert(e) par l'obligation de confidentialité de l'Article 16 ci-après.

13 Résiliation. Chaque partie peut, à son entière discrétion, résilier un Programme de Services applicable, en tout ou partie, pour un motif déterminé : (i) si l'autre partie ne respecte pas une condition substantielle des présentes dispositions ou de tout Programme de Services et qu'elle ne répare pas la faute dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception d'une notification écrite dénonçant ladite faute ; (ii) dans le cas où toute procédure serait engagée contre l'autre partie, ou que l'autre partie chercherait à se prévaloir de la réglementation applicable aux faillites, à l'insolvabilité ou toute autre loi protégeant le débiteur, ou (iii) si l'autre partie devient insolvable ou est dissoute. En outre, Polycom peut résilier tout Programme de Services applicable, en tout ou partie, pour un motif déterminé, si une personne autre qu'un employé de Polycom ou un représentant nommé par Polycom altère ou modifie un Produit Polycom sans le consentement écrit préalable de Polycom, ou d'une quelconque manière rend dangereux un Produit Polycom (les ajustements sur les Produits Polycom effectués sur instructions de Polycom ou comme indiqué dans la documentation du Produit concerné, ne constituent pas une altération ou

une modification au titre du présent Article). Sauf indication contraire du présent Article 13, les Programmes de Services ne peuvent pas être annulés pendant la Période de Services concernée.

14 Indemnité. Chaque partie s'engage à indemniser, défendre et garantir l'autre partie contre les réclamations, poursuites, pertes, coûts, jugements et autres frais (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) en cas de préjudice corporel ou de décès résultant de la négligence de la partie débitrice de l'obligation d'indemnisation ou de ses salariés. L'indemnitaire informera sans délai l'autre partie de la réclamation et lui permettra de défendre ou de régler ladite réclamation. Sur demande et aux frais de l'autre partie, l'indemnitaire lui donnera toutes les informations et l'assistance raisonnables.

15 GARANTIE/LIMITE DE RESPONSABILITÉ.

a. POLYCOM GARANTIT, PENDANT QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS A COMPTER DE L'EXECUTION DES SERVICES PAR POLYCOM EN APPLICATION DES PRESENTES, A L'EXCEPTION DES SERVICES VNOC, QUE LESDITS SERVICES SERONT FOURNIS DE MANIERE PROFESSIONNELLE, CONFORMEMENT AUX NORMES GENERALEMENT ACCEPTEES DANS LE SECTEUR D'ACTIVITE. POLYCOM NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE CONVENANCE A UN USAGE PARTICULIER OU DE QUALITE MARCHANDE. POLYCOM NE GARANTIT PAS NON PLUS QUE L'EXPLOITATION DU PRODUIT POLYCOM SERA SANS INTERRUPTION OU SANS ERREUR. POLYCOM NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE D'UN RETARD DANS LA LIVRAISON DES SERVICES. LE CLIENT DOIT DENONCER PAR ECRIT A POLYCOM TOUT MANQUEMENT A LA PRESENTE GARANTIE, PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE SUSMENTIONNEE. LE RECOURS EXCLUSIF DU CLIENT ET LA RESPONSABILITE ENTIERE DE POLYCOM EN CAS DE MANQUEMENT A LA GARANTIE CONSISTERA DANS LA NOUVELLE EXECUTION DES SERVICES OU, SI POLYCOM EST DANS L'IMPOSSIBILITE DE RE-EXECUTER LES SERVICES CONFORMEMENT A LA GARANTIE, LE CLIENT POURRA RECOUVRER, AU PRORATA, LES REDEVANCES VERSEES A POLYCOM POUR LES SERVICES NON CONFORMES.

b. A L'EXCEPTION DES MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITE (ARTICLE 16) OU AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE (ARTICLE 12), LES PARTIES NE SERONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES DES DOMMAGES INCIDENTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, D'UNE PERTE DE BÉNÉFICES COMMERCIAUX, DE PERTES, DOMMAGES OU DESTRUCTION DE DONNÉES, QUELLE QUE SOIT LE FONDEMENT DE L'ACTION, CONTRACTUEL OU DELICTUEL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), MANQUEMENT A LA GARANTIE OU AUTRE, MÊME SI CETTE PARTIE A ÉTÉ PRÉVENUE DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES.

c. SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS DU POINT b. CI-DESSUS, A L'EXCEPTION DES MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITE OU D'INDEMNISATION, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE POLYCOM POUR TOUS LES AUTRES DOMMAGES SERA LIMITÉE (I) AUX FRAIS CORRESPONDANT À UN (1) AN DE SERVICES (EN CAS DE PROGRAMMES DE SERVICES AUXQUELS CORRESPOND UNE PERIODE DE SERVICES APPLICABLE) OU (II) A L'ENSEMBLE DES REDEVANCES DE SERVICES PAYABLES A POLYCOM DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SERVICES APPLICABLE (EN CAS DE PROGRAMMES DE SERVICES AUXQUELS NE CORRESPOND AUCUNE PERIODE DE SERVICES APPLICABLE). CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EST CUMULABLE ET NE S'APPLIQUE PAS PAR INCIDENT. CERTAINS ÉTATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INCIDENTS OU CONSECUTIFS ; DANS CE CAS, LES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS NE S'APPLIQUERONT QUE DANS LA LIMITE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE.

d. NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE, RIEN DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS GENERALES NE POURRA ÊTRE INTERPRETE COMME LIMITANT OU EXCLUANT LA RESPONSABILITÉ DE L'UNE DES PARTIES POUR (i) FRAUDE OU TOUTE FAUSSE DECLARATION FRAUDULEUSE OU (ii) LA MORT OU DES PREJUDICES CORPORELS DANS LA MESURE OÙ CELA DÉCOULE D'UNE NÉGLIGENCE DE CETTE PARTIE ET UNIQUEMENT DANS LA LIMITE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE.

16 Confidentialité.

a. **Informations Confidentielles.** Chaque partie (ci-après la « **Partie Divulgateur** ») peut être périodiquement amené pendant la Durée des présentes à divulguer à l'autre partie (ci-après la « **Partie Destinataire** ») certaines informations concernant son activité, y compris ses produits, inventions, opérations, méthodologies, systèmes, procédés, plans ou projets de développement de produit, savoir-faire, projets, secrets de fabrication, opportunités commerciales, affaires commerciales ou financières et planning technique, marketing, financier et relatif aux salariés, ainsi que toute autre information confidentielle

ou protégée (ci-après les « **Informations Confidentielles** ». Les Informations Confidentielles de Polycom comprennent (notamment) les fonctionnalités et les performances des Produits Polycom, les dispositions du présent Contrat et toute autre information relative aux Produits Polycom ou à leur vente. Les Informations Confidentielles comprennent les informations divulguées oralement, visuellement ou sur tout support physique.

b. Protection des Informations Confidentielles. La Partie Destinataire s'interdit d'utiliser les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur à toute autre fin que celles expressément indiquées dans les présentes ou dans tout autre cadre que les Services. Elle ne divulguera les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur qu'à ses salariés ou contractants ayant besoin de les connaître dans le cadre des Services et qui sont liés par une obligation de confidentialité au moins aussi restrictive que l'obligation de la Partie Destinataire décrite aux présentes. La Partie Destinataire protégera les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur contre l'utilisation, l'accès ou la divulgation non autorisé(e) de la même manière qu'elle protège ses propres informations confidentielles de nature similaire et en tout état de cause, et avec au minimum des précautions raisonnables.

c. Éléments résiduels. La Partie Destinataire sera libre d'utiliser à toute fin les éléments résiduels résultant de l'accès aux Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur ou de tout travail avec celles-ci, à condition qu'elle ne les divulgue que conformément à ce qui est expressément prévu aux présentes. « Éléments résiduels » désigne les informations dans un format intangible, que les personnes ayant eu accès aux dites Informations retiennent de mémoire. Cela comprend les idées, concepts, savoir-faire ou techniques faisant partie de ces informations. La Partie Destinataire n'est pas obligée de limiter ou de restreindre les missions de ces personnes ni de payer des redevances pour tout travail réalisé en utilisant les éléments résiduels. Cependant, le présent article n'est pas réputé concéder à la Partie Destinataire une licence sur les droits d'auteur (*copyrights*) ou brevets de la Partie Divulgateur.

d. Exceptions. Les obligations de la Partie Destinataire au titre de l'Article 16(b) concernant les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur prendront fin si la Partie Destinataire peut prouver que ces informations (a) étaient déjà licitement connues de la Partie Destinataire au moment de leur divulgation par la Partie Divulgateur ; (b) ont été divulguées à la Partie Destinataire par un tiers autorisé à le faire et non tenu par une obligation de confidentialité ; (c) sont ou tombent, sans faute de la part de la Partie Destinataire, dans le domaine public ; ou (d) ont été développées par la Partie Destinataire de manière indépendante, sans avoir accédé ni utilisé les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur. En outre, la Partie Destinataire pourra divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Divulgateur si cette divulgation est (i) approuvée au préalable et par écrit par la Partie Divulgateur, (ii) nécessaire afin de permettre à la Partie Destinataire de faire valoir ses droits en vertu des présentes, dans le cadre d'une procédure judiciaire, ou (iii) requise par la loi ou une décision de justice ou d'un organe judiciaire ou administratif similaire, à condition que la Partie Destinataire informe sans délai et par écrit la Partie Divulgateur de cette demande de divulgation et qu'elle coopère avec elle, sur demande et aux frais de la Partie Divulgateur, dans le cadre de toute action légale visant à contester ou à limiter ladite divulgation.

17 Force Majeure. À l'exception de l'obligation de s'acquitter des paiements en temps et en heure, aucune des parties ne pourra être tenue responsable de retards ou d'impossibilités d'effectuer les interventions en raison de causes indépendantes de leur volonté. De tels actes ou événements incluent, sans restriction, les catastrophes naturelles, les décisions des autorités civiles ou militaires, les troubles civils, les émeutes, les incendies, les grèves, les « lock-out » ou les grèves perlées, le contexte social, l'impossibilité d'obtenir la main d'œuvre nécessaire, du matériel ou des installations de production, la délivrance retardée des licences de contrôle à l'export. Dans le cas de tels retards ou impossibilités d'intervention, les dates et les heures auxquelles il est prévu que Polycom intervienne seront automatiquement étendues pendant une période égale à la durée du temps supplémentaire requis en raison du retard ou de l'impossibilité d'intervention.

Chaque partie informera l'autre partie sans délai de tout cas de force majeure, de sa durée estimée et de la date à laquelle il devrait prendre fin, respectivement.

18 Général.

a. Sauf dispositions contraires prévues dans les présentes Conditions Générales, les présentes Conditions Générales ne pourront être modifiées que par un accord écrit dûment signé par les représentants habilités des deux parties, sans quoi toute modification ou ajout par rapport aux présentes dispositions des Conditions Générales sera nulle et non avenue.

b. Toutes les notifications nécessaires ou permises en vertu des présentes devront être effectuées par écrit et seront effectives lorsqu'elles auront été reçues par une des parties à la dernière adresse que celle-ci aura transmise à l'autre partie par une notification écrite. Concernant Polycom, à moins d'un changement alors notifié par écrit, les adresses valables sont les suivantes :

Polycom, Inc.

FAO: General Counsel
4750 Willow Road
Pleasanton, CA 94588-2708
Etats-Unis

Polycom (Netherlands) B.V.

FAO: Finance Director (EMEA)
Orlyplein 10, 23rd Floor,
1043DP Amsterdam
Pays Bas

Polycom (United-Kingdom) Limited

FAO: Director, Operations II
270 Bath Road
Slough, Berkshire
SL1 4DX

Polycom Asia Pacific Pte Ltd

FAO: Finance Director (APAC)
8 Shenton Way
#11-01 Temasek Tower
Singapour 068811

c. Si une disposition des présentes Conditions Générales devait être réputée non valide, illégale ou non applicable, les autres dispositions des présentes Conditions Générales n'en seraient en aucun cas affectées.

d. La renonciation d'une partie à faire valoir un manquement à l'une des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprétée comme une renonciation à faire valoir tout manquement ultérieur.

e. Vous ne pourrez céder tout ou partie de vos droits ou obligations au titre des présentes dispositions, y compris par acquisition, fusion ou application de la loi, sans le consentement écrit préalable de Polycom, qui ne pas refusé déraisonnablement. Toute tentative de cession ou de transfert en violation de la présente disposition sera nulle et non avenue. Polycom peut transférer ses droits et obligations au titre des présentes Conditions Générales sans consentement écrit préalable ou notification.

f. Lors de la réalisation des Services, Polycom agira en qualité de sous traitant indépendant, et ni Polycom ni son personnel ou son représentant ne pourra être considéré comme votre agent ou employé. Le Client ne peut ni céder ni transférer ses droits au titre des présentes ou d'un Programme de Services, du fait de la loi ou autrement, sans l'accord écrit préalable de Polycom. Les sociétés affiliées de Polycom peuvent participer à la réalisation des obligations de Polycom au titre des présentes et d'un Programme de Services et Polycom peut également sous-traiter ses obligations au titre des présentes et d'un Programme de Services, à condition que Polycom reste responsable des agissements de ses sociétés affiliées et/ou sous-traitants à cet égard.

g. Sauf disposition expresse contraire, aucune disposition des présentes ou d'un Programme de Services ne pourra être appliquée par un tiers (c.à.d. une personne autre que les parties et que leurs successeurs et ayants droit autorisés).

h. Le Client reconnaît que Polycom a formé son personnel qui fournit les Services et que ce personnel représente un investissement. Par conséquent, à aucun moment pendant la durée d'un Programme de Services puis pendant un an à compter de la fin d'un tel Programme, le Client ne pourra, directement ou indirectement, proposer un emploi ou recruter des salariés de Polycom ayant fourni les Services pour le compte de Polycom, sans l'accord écrit exprès préalable de cette dernière. Si le Client viole ces dispositions, Polycom pourra facturer au Client, qui accepte de payer, une somme égale à 12 mois de salaire de la personne ainsi embauchée.

i. Dans le cadre de la prestation de Services, Polycom est réputée être un contractant indépendant et son personnel ainsi que ses représentants ne seront pas et n'interviendront pas à titre de mandataires ou de salariés du Client. Polycom sera seule responsable du personnel qu'elle emploie ou engage.

j. A l'expiration ou résiliation des présentes Conditions Générales, les Articles 12 (Propriété intellectuelle), 14 (Indemnité) et 15 (Garantie/ Limite de responsabilité) resteront en vigueur.

k. Les présentes Conditions Générales peuvent avoir été traduites en plusieurs langues pour le confort des Clients de Polycom. Bien qu'à la connaissance de Polycom, la traduction soit correcte, Polycom n'est pas responsable des inexactitudes. L'anglais sera la langue de référence des présentes Conditions Générales, et les traductions ont été effectuées à votre intention comme un service. En cas de conflit entre la version de langue anglaise des présentes Conditions Générales et une version traduite dans une autre langue, la version en langue anglaise prévaudra.

l. Les présentes Conditions Générales et tout contrat d'un Programme de Services sera régi par (i) le droit de l'État de Californie, dans le cas de Polycom, Inc. et tout litige sera soumis à la compétence exclusive de la Cour Suprême du

Comté de Santa Clara et/ou de la District Court (tribunal fédéral de première instance) des États-Unis pour le District Nord de la Californie ; (ii) le droit anglais, dans le cas de Polycom (United Kingdom) Limited et de Polycom (Netherlands) B.V., et tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux anglais ; (iii) le droit de Singapour, dans le cas de Polycom Asia Pacific Pte Ltd et tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Singapour. La partie perdante dans tout litige s'acquittera des coûts et des frais judiciaires encourus ; la Convention des Nations Unies sur les Contrats de Vente Internationale de Marchandises ne s'appliquera pas. Polycom aura la possibilité d'engager une action devant les tribunaux de votre pays, si cette réclamation concerne des sommes que vous devez ou qui sont dues par votre Revendeur Agréé Polycom.

m. SAUF CONVENTION CONTRAIRE EXPRESSE DANS UN DOCUMENT SIGNÉ PAR LES PARTIES CONFORMÉMENT AUX PRÉSENTES DISPOSITIONS, LES PRÉSENTES CONDITIONS GENERALES, AINSI QUE TOUT PROGRAMME DE SERVICES APPLICABLE, CONSTITUENT L'INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD SUR LES CONDITIONS GENERALES EN VIGUEUR ENTRE LES PARTIES ; ILS REMPLACENT PAR CONSÉQUENT TOUTES LES PROPOSITIONS OU LES CONDITIONS GENERALES, LES ACCORDS OU LES COMMUNICATIONS PRÉCÉDENTS, ORAUX OU ECRITS, ENTRE LES PARTIES S'AGISSANT DE L'OBJET PRÉSENTEMENT TRAITÉ.